CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E156010** **VALABLE JUSQU'AU** **26/03/2027**

ÉDITÉ LE 12/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/06/2015

Forme juridique : SAS

Capital : 81 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULOUSE

Siret : 812 112 316 00037

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0022283 02

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 4845872204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 4845872204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : SAS ARAGON

295 ROUTE DE POUCHARRAMET
31370 RIEUMES

Téléphone : 06 20 73 14 87 **Fax :**

Portable : 06 48 94 71 20

Responsabilité légale :
AUDOUY ALAIN PRÉSIDENT / ARAGON DAMIEN DIRECTRICE GENERALE

Site Internet : http://aragon-construction.fr

E-mail : contact@aragon-construction.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 474 104 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	3	27/03/2025
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur	3	27/03/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)		27/03/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/02/2026 14:53

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E156010** **VALABLE JUSQU'AU** **26/03/2027**

ÉDITÉ LE **12/02/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/06/2015
Forme juridique : SAS
Capital : 81 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULOUSE

Siret : **812 112 316 00037**
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 0022283 02
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 4845872204
Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 4845872204
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **SAS ARAGON**

295 ROUTE DE POUCHARRAMET
31370 RIEUMES

Téléphone : 06 20 73 14 87 **Fax :**
Portable : 06 48 94 71 20

Site Internet : http://aragon-construction.fr
E-mail : contact@aragon-construction.fr

Responsabilité légale :
AUDOUY ALAIN PRÉSIDENT / ARAGON DAMIEN DIRECTRICE GENERALE

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	27/03/2025
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	27/03/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	27/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	27/03/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	27/03/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	27/03/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	27/03/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/02/2026 14:53

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.